

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annechauret](#)

<https://www.cadre21.org/membres/63559c637ff507bef3872067>

Date d'obtention : 2021-07-04 15:33:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole d'intervention qui permet d'agir rapidement et efficacement dans les cas de sextage parmi les jeunes d'un même centre de services.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Que l'utilisation de la trousse Sexto est un guide qui me servira pour soutenir les intervenants de mon école qui ont suivi la formation dans les interventions en lien avec le "sextage".

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter les étapes de la trousse, faire l'évaluation de la situation en respectant un protocole qui permettra aux corps policier d'agir efficacement dans de telles situations. Je ne devrai pas consulter les images ou autre matériel lors de mon intervention.